

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

24 FÉVRIER 2020
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 24 février 2020, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Maire: Monsieur Beny Masella
 Conseillers: Monsieur Dino Mazzone Siège 1
 Madame Colleen Feeney Siège 3
 Madame Maria Torres Siège 4

Absente: Madame Elizabeth Ulin Siège 2

Aussi présents: Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale
 Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Quatorze (14) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20200224-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h00.

2. Accueil des visiteurs

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 25 février 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20200224-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 27 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.
20200224-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

M. le Maire a rapporté qu'il a rencontré, à la fin du mois dernier, la haute direction du Service de police de Montréal qui l'a informé d'une future fusion entre le poste de quartier PDQ 9 à Côte Saint-Luc avec le PDQ 11 de Notre-Dame-de-Grace. La nouvelle station sera située au même endroit que le présent PDQ 9 sur Westminster à Côte Saint-Luc. Le

Maire fût assuré qu'il n'y aurait pas de diminution du nombre de policier. Bien que le Maire vît certains avantages avec l'augmentation de la main-d'œuvre, l'accès à des équipes banalisées et une plus grande présence, il nota que d'autres maires ont levé certaines préoccupations. La haute direction a invité les membres élus des villes de Montréal-Ouest, Côte Saint-Luc, Hampstead et Notre-Dame-de-Grace à assister à une session d'informations. Finalement, il mentionna que la prochaine date pour le Café avec le Maire sera le jeudi 26 mars, de 7h30 à 8h30 au Centre communautaire.

7. Première période de questions du public

À 20h05, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

La première période de questions prit fin à 20h06, aucune question n'ayant été posée.

8. Contrats et Greffe

a) Une Heure pour la Terre 2020

CONSIDÉRANT que « Une heure pour la Terre » est un événement annuel commandité par la Fond mondiale pour la nature;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à sensibiliser la population à l'importance de sauver de l'énergie pour combattre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, plus de 7 000 municipalités dans 188 pays ont participé à cette initiative;

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest ferme toutes les lumières non-essentiels pour une heure, et ce, le samedi 28 mars 2020 à partir de 20h30;

2) Que les résidents de la Ville de Montréal-Ouest sont encouragés à se joindre à l'événement de la même façon;

3) Que la Ville de Montréal-Ouest invite toutes les municipalités de l'île de Montréal à prendre part à « Une heure pour la Terre 2020 ».

Adoptée à l'unanimité.
20200224-004

9. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 23 janvier au 19 février 2020

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 23 janvier au 19 février 2020 totalisant 1 177 960.41 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20200224-005

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de février 2020

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de février 2020.

Adoptée à l'unanimité.
20200224-006

10. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 février 2020.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
414-416 Hudson	Remplacement des garde-corps de l'entrée avant;

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
253 Strathearn N. 23 Nelson 56 Rugby 8022-8024 Avon 21 Ballantyne N.	Remplacement d'une fenêtre par une porte patio; Enlèvement ou modification d'une fenêtre d'une façade latérale; Remplacement de seize fenêtres, de la porte avant et latérale; Peinture de la véranda, du ciment et du stuc; Conversion d'un espace trois-saisons en un de quatre-saisons, modifications aux ouvertures dans le mur latéral et refaire le stuc.

4) De refuser les plans et projets suivants, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
216 Ballantyne N.	Peinture de la porte avant.

Adoptée à l'unanimité.
20200224-007

b) Demande de dérogation mineure – 124 Easton

NOTE M. le Maire résuma les éléments du dossier. Il nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 124 Easton dans la zone RB-7:

- afin de régulariser un empiètement latérale du bâtiment principal, qui se trouve à une distance de 3.17 mètres alors que le minimum requis pour cette zone est de 4 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0.83 mètre;

Adoptée à l'unanimité.
20200224-008

c) Demande de dérogation mineure – 42 Brock Nord

NOTE M. le Maire résuma les éléments du dossier. Il nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 4.1.10, paragraphe 6 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 42 Brock Nord dans la zone RA-5:

- afin de régulariser un empiètement de la terrasse sur la marge de recul avant, malgré le fait qu'un tel empiètement n'est pas permis. La conséquence est de permettre que la terrasse soit située à 2.72 mètres de la ligne de propriété au lieu du minimum de 4.57 mètres pour l'immeuble principal, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 1.85 mètres;

Adoptée à l'unanimité.
20200224-009

d) Acceptation d'un premier projet de règlement et choix d'une date d'assemblée publique de consultation – Règlement portant refonte du règlement de zonage de la ville de Montréal-Ouest et modifiant diverses autres dispositions de celui-ci

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) D'approuver le premier projet de règlement portant refonte du règlement de zonage de la Ville de Montréal-Ouest et modifiant diverses autres dispositions de celui-ci.
- 2) De convoquer une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, laquelle aura lieu à la salle de musique de l'hôtel de ville, le 12 mars 2020 à 19h15.

Adoptée à l'unanimité.
20200224-010

e) Acceptation d'un premier projet de règlement et choix d'une date d'assemblée publique de consultation – Règlement modifiant le plan d'urbanisme édicté par le règlement n° 2009- 007 afin d'assigner aux lots 6 016 730, PC-37499, PC-37500, 1 292 534, 1 292 535 et 1 292 536 un nouveau coefficient d'occupation au sol (COS)

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) D'approuver le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme édicté par le règlement n° 2009-007 afin d'assigner aux lots 6 016 730, PC-37499, PC-37500, 1 292 534, 1 292 535 et 1 292 536 un nouveau coefficient d'occupation du sol (C.O.S.).
- 2) De convoquer une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, laquelle aura lieu à la salle de musique de l'hôtel de ville, le 12 mars 2020 à 19h00.

Adoptée à l'unanimité.
20200224-011

11. Travaux publics

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

12. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

13. Nominations

a) Désignation du Maire suppléant

NOTE Les dernières personnes ayant occupé le poste de Maire suppléant, en commençant par le plus récent titulaire, sont Maria Torres, Elizabeth Ulin, Dino Mazzone, et Colleen Feeney.

- 1) Que la Conseillère Colleen Feeney soit nommée à titre de maire suppléant pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2020.
- 2) Que la Conseillère Colleen Feeney soit aussi désignée pour remplacer, au besoin, M. le Maire Beny Masella au Conseil d'agglomération et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à ce propos, si nécessaire, au Conseil d'agglomération.
- 3) Que cette nomination prenne effet le 1^{er} avril 2020.

Adoptée à l'unanimité.
20200224-012

14. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

b) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

c) Siège Numéro 1

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

d) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

15. Dépôt de documents

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement portant refonte du règlement de zonage de la Ville de Montréal-Ouest et modifiant diverses autres dispositions de celui-ci

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement portant refonte du règlement de zonage de la Ville de Montréal-Ouest et modifiant diverses autres dispositions de celui-ci ».

Un projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

b) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement modifiant le plan d'urbanisme édicté par le règlement n° 2009- 007 afin d'assigner aux lots 6 016 730, PC-37499, PC-37500, 1 292 534, 1 292 535 et 1 292 536 un nouveau coefficient d'occupation au sol (COS)

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme édicté par le règlement n° 2009-007 afin d'assigner aux lots 6 016 730, PC-37499, PC-37500, 1 292 534, 1 292 535 et 1 292 536 un nouveau coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) ».

Un projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

17. Seconde période de questions du public

À 20h35, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Kadeja Lefebvre commenta l'incident, rapporté par le Conseiller Mazzone dans son rapport, qui est survenu sur Feilding et fut causé par la vitesse. Elle ne croit pas qu'une barrière serait suffisante pour éviter d'autres incidents de la sorte. Le Conseiller Mazzone répondit qu'à sa connaissance trop de conducteurs ne respectaient pas les règles. La Ville n'a pas de réelle solution et tentait de susciter un dialogue.

Cynthia Nicols s'est plainte du niveau de service qu'elle recevait de la Ville, que ce soit en termes de collecte de déchets ou de sécurité de sa maison. Elle mentionna qu'elle avait rapporté un incident à la police. Le Conseiller Mazzone répondit que cela n'était pas mentionné dans son rapport mensuel qu'il a reçu du poste de quartier 9.

Michael Shinder souhaitait savoir les raisons derrière les changements au plan d'urbanisme. Le Maire Masella expliqua que le but était de le rendre conforme au règlement de zonage dans un secteur situé à la fin de Brock Sud qui permet des projets de faible densité. C'est pourquoi le règlement de zonage ne doit pas être modifié.

18. Levée de la séance

À 20h45, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Dina Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20200224-013

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales
dans le dossier *Archives- 20200224*